



**ANNEX TO
THE KAMPALA DECLARATION ON
Intellectual Freedom and
Social Responsibility
(November 1990)**

**Done at Dar es Salaam
this.....Day of.....2025**

PREAMBLE

The Kampala Declaration on Intellectual Freedom and Social Responsibility was adopted in November 1990, in Kampala, the capital city of Uganda, at a symposium organised by the Council for the Development of Social Science Research in Africa (CODESRIA). The symposium was attended by African intellectuals and academics from all corners of the continent and beyond. After three days of intense debate, the Declaration was adopted by consensus. It has served as a call to duty since then.

The Kampala symposium took place at a time when most African countries were on the threshold of adopting the neoliberal agenda of structural adjustment under internationally co-ordinated duress and conditionality. More than three decades on, Africa has gone through different rounds of neoliberal programmes of economic and social adjustment anchored on a doctrinaire market liberalisation. It has been an experience of almost permanent austerity from which the continent continues to suffer to this day.

Structural adjustment programmes (SAPs) were imposed on African states using some of the most high-handed mechanisms and tools

**ANNEXE À
LA DÉCLARATION DE KAMPALA
Sur la Liberté intellectuelle
et responsabilité sociale
(Novembre 1990)**

**Faite à Dar es Salaam
Le.....2025**

PRÉAMBULE

En novembre 1990, la Déclaration de Kampala sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale a été adoptée dans la capitale ougandaise Kampala, lors d'un symposium organisé par le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (Codesria). Le symposium a réuni des intellectuels et des universitaires africains venus de tous les coins du continent et d'ailleurs. Après trois jours de débats intenses, la Déclaration a été adoptée par consensus. Elle est devenue dès lors un appel à l'action.

Le symposium de Kampala a eu lieu au moment où la plupart des pays africains s'apprétaient à adopter le programme néolibéral d'ajustement structurel sous la pression de conditions imposées par la communauté internationale. Plus de trois décennies plus tard, l'Afrique a connu différentes vagues de programmes néolibéraux d'ajustement économique et social fondés sur une libéralisation doctrinaire du marché. Le continent a ainsi connu une période d'austérité quasi permanente dont il continue de souffrir aujourd'hui.

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont été imposés aux États africains à l'aide de mécanismes et d'outils de gestion

in economic management. Debt-burdened African countries, struggling with domestic economic collapse and the severe challenges of external payments, were pressured by a cartel of multilateral and bilateral donors working with private international creditors to surrender their policy processes and institutions to the International Monetary Fund (IMF) and the World Bank (WB). In return, they would receive much-needed loans that would help to keep their economies running and stave off political crises.

The thrust of the various generations of SAPs was to dismantle the state-led development processes of the postcolonial years and replace them with a free market model that would ostensibly deliver greater efficiency and productivity. Accordingly, a rapid and ubiquitous programme of liberalisation of trade, prices, exchange rates, interest rates and investments was enforced. At the same time, the regulatory powers of the state were curbed, public enterprises were privatised, commercialised or liquidated, and an aggressive downsizing of the state was carried out.

The market liberalisation mania that the international financial institutions and donors foisted on African countries had far-reaching adverse consequences, from which the continent has yet to recover. Widespread de-industrialisation on the back of the collapse of import-substitution industries went hand in hand with currency instability fuelled by repeated rounds of devaluation, an inflationary spiral spurned by policies of deregulation, and a collapse in the purchasing power of the working population. African markets became the dumping ground for all manner of foreign goods.

économique parmi les plus brutaux qui soient. Les pays africains criblés de dettes, aux prises avec l'effondrement de leur économie nationale et les graves problèmes de paiements extérieurs, ont été poussés par un cartel de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux travaillant avec des créanciers internationaux privés à céder leurs processus politiques et leurs institutions au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale (BM). En retour, ils recevraient des prêts indispensables pour faire tourner leurs économies et éviter les crises politiques.

L'objectif principal des différentes vagues de PAS était de démanteler les processus de développement étatiques mis en place après la décolonisation et de les remplacer par un modèle de libre marché censé garantir une efficacité et une productivité accrues. En conséquence, un programme rapide et omniprésent de libéralisation du commerce, des prix, des taux de change, des taux d'intérêt et des investissements a été mis en œuvre. Parallèlement, les pouvoirs réglementaires de l'État ont été restreints, les entreprises publiques ont été privatisées, commercialisées ou liquidées, et une réduction drastique des effectifs de l'État a été effectuée.

La libéralisation effrénée des marchés imposée aux pays africains par les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds a eu des conséquences néfastes profondes, dont le continent ne s'est pas encore remis. La désindustrialisation généralisée, consécutive à l'effondrement des industries de remplacement des importations, s'est accompagnée d'une instabilité monétaire alimentée par des dévaluations successives, d'une spirale inflationniste provoquée par les politiques de déréglementation et d'un effondrement du pouvoir d'achat de la population active. Les marchés africains sont devenus le dépotoir de toutes sortes de produits étrangers.

Public assets, many integral to national identity formation and the policies of national integration, were sold to private investors, mostly foreign, at firesale prices. National natural resources—including land, forests and waterways—and strategic infrastructure, such as seaports and airports, which were built at huge cost with public funds, were sold off or concessioned to private capital on a silver platter to exploit and plunder as they wished. Social cohesion was eroded as the historic bargain between state and society was dismantled amidst rising poverty, unemployment, inequality and informalisation. Society was polarised, with a small class of extremely rich at one end and a mass of miserably poor at the other; the middle class was decimated, and with it, the middle ground in national life.

The damage done to Africa extended to the civil service, which suffered several rounds of retrenchment as part of the neoliberal antistatist agenda of the international financial institutions and donors. Severe socioeconomic conditions for most people created fertile ground for the rise of populist, right-wing political forces. Desperate for meaning and alternatives, a large swathe of the populace was captured by religious demagogues, who offered salvation through prayers, and the authoritarian actions of political messiahs. The solidarities of class and nation gave way to narrow, communal, sectarian, ethnic and extremist loyalties; the younger generations were, and continue to be, particularly targeted for capture.

Les biens publics, dont beaucoup sont essentiels à la formation de l'identité nationale et aux politiques d'intégration nationale, ont été vendus à des investisseurs privés, pour la plupart étrangers, à des prix dérisoires. Les ressources naturelles nationales—notamment les terres, les forêts et les voies navigables—et les infrastructures stratégiques, telles que les ports maritimes et les aéroports, qui ont été construites grâce à des fonds publics considérables, ont été vendues ou concédées à des capitaux privés sur un plateau d'argent afin qu'ils puissent les exploiter et les piller à leur guise. La cohésion sociale s'est érodée à mesure que le pacte historique entre l'État et la société s'est effondré, et ce dans un contexte de pauvreté, de chômage, d'inégalités et d'informalisation croissants. La société s'est polarisée, avec d'un côté une petite classe extrêmement riche et de l'autre une masse misérablement pauvre; la classe moyenne a été décimée, et avec elle, l'équilibre de la vie nationale.

Les dommages causés à l'Afrique se sont étendus à la fonction publique, laquelle a subi plusieurs vagues de réduction des effectifs dans le cadre du programme néolibéral antiétatique des institutions financières internationales et des bailleurs de fonds. Les conditions socio-économiques difficiles dans lesquelles vivait la majorité de la population ont créé un terrain fertile pour la montée des forces politiques populistes et d'extrême droite. En quête désespérée de sens et d'alternatives, une grande partie de la population a été séduite par des démagogues religieux, qui promettaient le salut par la prière, et par les actions autoritaires de messies politiques. La solidarité de classe et la solidarité nationale ont cédé la place à des loyautés étroites, communautaires, sectaires, ethniques et extrémistes; les jeunes générations ont été, et continuent d'être, particulièrement visées.

Across Africa, the politics of structural adjustment was played out in a context of vigorous efforts to silence dissent, repress opposition and disorganise resistance. In such an environment, it is not surprising that institutions of higher education were deliberately earmarked for attack regardless of the consequences for the quality of knowledge production and dissemination. Campus associational life was suppressed even as the right to free speech and the expression of different opinions in the public domain were frowned on.

The structural adjustment years and the repression that was integral to them justified the efforts in the 1990 CODESRIA Kampala Conference to determine the imperatives for intellectual freedom. At the same time, it was clear that the defence of intellectual freedom could not happen in isolation but had to be an integral part of the larger popular struggles of the working people for freedom and progress as they organised to fight the agenda of neoliberalism.

Today, amidst a systemic capitalist crisis of international proportions, and against the backdrop of major realignments in the hierarchies of power and influence around the globe, the African continent is once again caught in the throes of a new bind of external debt, which is exacerbating various structural dislocations in the economy, society and polity. The policy responses that, once again, are being foisted on African countries are the same orthodox adjustment policies of the 1990s, complete with their conditionality and cross-conditionality clauses.

The contemporary international crisis of the capitalist system and its refraction into the African continent has laid bare the failings of an imperialist order which historically underdeveloped Africa. Today, in its phase

Partout en Afrique, les politiques d'ajustement structurel ont été mises en œuvre dans un contexte marqué par des efforts vigoureux visant à réduire au silence la dissidence, à réprimer l'opposition et à désorganiser la résistance. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que les établissements d'enseignement supérieur aient été délibérément pris pour cible, sans égard pour les conséquences sur la qualité de la production et de la diffusion des connaissances. La vie associative sur les campus a été réprimée, tandis que la liberté d'expression et l'expression d'opinions divergentes en public étaient mal vues.

Les années d'ajustement structurel et la répression qui les a accompagnées ont justifié les efforts déployés lors de la Conférence du CODESRIA à Kampala en 1990 pour déterminer les impératifs de la liberté intellectuelle. En même temps, il était clair que la défense de la liberté intellectuelle ne pouvait s'inscrire dans un cadre isolé, mais devait faire partie intégrante des luttes populaires plus larges des travailleurs pour la liberté et le progrès, alors qu'ils s'organisaient pour lutter contre le programme néolibéral.

À l'heure actuelle, dans un contexte de crise capitaliste systémique d'ampleur internationale et de profonds remaniements des hiérarchies du pouvoir et de l'influence à l'échelle mondiale, le continent africain est une nouvelle fois pris dans les affres d'un endettement extérieur qui accentue les divers déséquilibres structurels de son économie, de sa société et de son système politique. Les réponses politiques qui, une fois de plus, sont imposées aux pays africains, sont les mêmes politiques d'ajustement orthodoxes des années 1990, avec leurs clauses de conditionnalité et de conditionnalité croisée.

La crise internationale contemporaine du système capitaliste et ses retombées sur le continent africain ont mis à nu les échecs d'un ordre impérialiste qui a historiquement sous-développé l'Afrique. Aujourd'hui, dans sa phase

of speculative financialisation, capitalist imperialism has not only reproduced old problems but has birthed some of the most atrocious and inhumane ideologies of xenophobia, genocide and sexism. It is this condition that provides the context for the Dar es Salaam Annex 2025 to the Kampala Declaration of 1990 and its emphasis on the social responsibility of intellectuals in an era of generalised attacks on citizenship, inclusion and human solidarity.

The Dar es Salaam Annex 2025 is adopted in the economic capital of Tanzania as a clarion call to the intellectuals of Africa to hear the cries of the peoples of the continent—for united action to liberate Africans completely from the clutches of imperialism and to emancipate them as the rightful makers of their own history, sovereign, independent and dignified. This demands nothing less than an All-Africa Intellectual Movement to articulate systematically the struggles of the people and thread together pockets of struggle unfolding in different corners of the continent into a pan-African mass movement.

In the Dar es Salaam Annex 2025 to the Kampala Declaration, CODESRIA provides a platform for all African scholars at home and in the diaspora to reflect on and critically engage, through organised action, with the state of the continent and the real-life conditions of the masses and their struggles. It offers an opportunity to the intellectuals of Africa to live up to their historic calling as a detachment of the army of the people in their courageous struggle for a true and lasting emancipation. For a continent-wide intellectual movement to be relevant and enduring, it must be an integral part of the popular movement of the people.

de financiarisation spéculative, l'impérialisme capitaliste a non seulement reproduit les anciens problèmes, mais il a également donné naissance à certaines des idéologies les plus atroces et inhumaines qui soient : la xénophobie, le génocide et le sexisme. C'est dans ce contexte que s'inscrivent l'annexe de Dar es-Salaam 2025 à la Déclaration de Kampala de 1990 et son accent sur la responsabilité sociale des intellectuels à une époque où la citoyenneté, l'inclusion et la solidarité humaine sont généralement remises en cause.

L'adoption de l'Annexe 2025 de Dar es-Salaam dans la capitale économique de la Tanzanie est un appel lancé aux intellectuels africains pour qu'ils entendent les cris des peuples du continent, lesquels réclament une action commune afin de libérer complètement les Africains de l'emprise de l'impérialisme et de les émanciper en tant que véritables maîtres de leur propre histoire, souverains, indépendants et dignes. Cela n'exige rien de moins qu'un mouvement intellectuel panafricain pour articuler systématiquement les luttes des peuples et relier entre elles les poches de résistance qui se développent dans différents coins du continent afin de former un mouvement de masse panafricain.

À travers l'Annexe de Dar es-Salaam 2025 à la Déclaration de Kampala, le CODESRIA offre une plateforme à tous les universitaires africains, qu'ils soient sur le continent ou dans la diaspora, pour réfléchir et s'engager de manière constructive, à travers des actions organisées, sur la situation du continent, les conditions de vie réelles des masses populaires et leurs aspirations. Il offre aux intellectuels africains l'occasion d'être à la hauteur de leur vocation historique en tant que détachement de l'armée du peuple dans sa lutte courageuse pour une émancipation véritable et durable. Pour qu'un mouvement intellectuel à l'échelle du continent soit pertinent et durable, il doit faire partie intégrante du mouvement populaire du peuple.

PRELIMINARY

1. The Annex to the Kampala Declaration on Intellectual Freedom and Social Responsibility that was adopted in November 1990 (Kampala Declaration 1990) shall be known as the Dar es Salaam Annex 2025.
2. The Articles in this Annex are without prejudice to the provisions of the Kampala Declaration 1990 and shall be read as one with the Kampala Declaration.
3. The term ‘intellectuals’ includes academics and researchers in the institutions of higher education as well as intellectuals and researchers in think tanks, research organisations, non-government organisations and such like bodies beyond institutions of higher education.
4. The Kampala Declaration 1990 and the Dar es Salaam Annex 2025 should be seen as setting standards of intellectual freedom and responsibility that African intellectuals should aspire to attain and struggle for in their respective places of work and occupations.
5. The Kampala Declaration 1990 and the Dar es Salaam Annex 2025 are documents of persuasion not coercion. They seek to build powerful intellectual movements and alternative hegemonies through dissemination, debate, dialogical education and conscientisation, deploying advanced forms of pedagogy of the oppressed rooted in and learning from popular struggles.

PRÉLIMINAIRES

1. L'Annexe à la Déclaration de Kampala sur la liberté intellectuelle et la responsabilité sociale qui a été adoptée en novembre 1990 (Déclaration de Kampala 1990) est connue sous le nom d'Annexe de Dar es-Salaam 2025.
2. Les articles de la présente annexe sont sans préjudice des dispositions de la Déclaration de Kampala de 1990 et doivent être considérés comme faisant partie intégrante de la Déclaration de Kampala.
3. Le terme «intellectuels» comprend les universitaires et les chercheurs des établissements d'enseignement supérieur ainsi que les intellectuels et les chercheurs des groupes de réflexion, des organismes de recherche, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes similaires en dehors des établissements d'enseignement supérieur.
4. La Déclaration de Kampala de 1990 et l'Annexe de Dar es-Salaam de 2025 devraient être considérées comme fixant des normes de liberté et de responsabilité intellectuelles que les intellectuels africains devraient aspirer à atteindre et pour lesquelles ils devraient lutter sur leurs lieux de travail et dans leurs professions respectives.
5. La Déclaration de Kampala de 1990 et l'Annexe de Dar es-Salaam de 2025 sont des documents de persuasion et non de coercition. Ils visent à construire des mouvements intellectuels puissants et des hégémonies alternatives à travers la diffusion, le débat, l'éducation dialogique et la conscientisation, en utilisant des formes avancées de pédagogie des opprimés enracinées dans les luttes populaires et en tirant les leçons de ces dernières.

CHAPTER A1: PARTICIPATION IN POPULAR STRUGGLES

Section One: Responsibility of African Intellectual Communities

Article A1

Every African intellectual community has a responsibility to link its struggles for freedom with the struggles of the people for freedom, social justice, human dignity and human emancipation.

Article A2

Every African intellectual community has the responsibility to involve younger generations in the struggle for freedom while nurturing and conscientising them on bigger social concerns and the burning issues of the day.

Article A3

Every African intellectual community has the responsibility to assist working people in its own workplace and organisation in their struggle for their rights, security of employment and fair treatment.

Article A4

Every African intellectual community has the responsibility to defend its right to participate in popular struggles.

Section Two: Responsibility of African Intellectuals

Article A5

Every African intellectual will endeavour to participate in the struggles of the people for freedom, social justice, human dignity and emancipation.

CHAPITRE A1 : LA PARTICIPATION AUX LUTTES POPULAIRES

Section I : Responsabilité des communautés intellectuelles africaines

Article A1

Chaque communauté intellectuelle africaine a la responsabilité de relier ses luttes pour la liberté à celles des peuples pour la liberté, la justice sociale, la dignité humaine et l'émancipation humaine.

Article A2

Chaque communauté intellectuelle africaine a la responsabilité d'impliquer les jeunes générations dans la lutte pour la liberté tout en les formant et en les sensibilisant aux grandes préoccupations sociales et aux questions brûlantes du jour.

Article A3

Chaque communauté intellectuelle africaine a la responsabilité d'aider les travailleurs de son propre lieu de travail et de sa propre organisation dans leur lutte pour leurs droits, la sécurité de l'emploi et un traitement équitable.

Article A4

Chaque communauté intellectuelle africaine a la responsabilité de défendre son droit à participer aux luttes populaires.

Section II : La responsabilité des intellectuels africains

Article A5

Tout intellectuel africain s'efforcera de participer aux luttes populaires pour la liberté, la justice sociale, la dignité humaine et l'émancipation.

Article A6

Every African intellectual has a duty to advocate and fight for the emancipation of the African woman and a balanced gender representation at the highest levels in public life generally and the higher education system in particular.

Article A7

It is the responsibility of every African intellectual to defend the rights of people living with disability and ensure that these rights are catered for in environments of learning and public engagement.

Article A8

Every African intellectual will endeavour to assist research on the conditions of people's oppression and the articulation of their grievances and demands.

Article A9

It is the responsibility of African intellectuals to promote education, literacy and understanding of living conditions among popular classes so that they can execute their struggles better and earn their livelihoods with dignity.

CHAPTER A2: INTELLECTUALS IN THE PRODUCTION AND REPRODUCTION OF HEGEMONIES

Section One: Role of Intellectuals in the Production and Reproduction of Hegemonies

Article A10

It is incumbent on every African intellectual to refrain from participating in the production, reproduction and promotion of statist hegemonies and prejudicial social discourses.

Article A6

Tout intellectuel africain a le devoir de plaider et de lutter pour l'émancipation de la femme africaine et pour une représentation équilibrée des sexes aux plus hauts niveaux de la vie publique en général et du système d'enseignement supérieur en particulier.

Article A7

Tout intellectuel africain a le devoir de défendre les droits des personnes en situation de handicap et de veiller à ce que ces droits soient pris en compte dans les environnements d'apprentissage et d'engagement public.

Article A8

Tout intellectuel africain s'efforcera de contribuer à la recherche sur les conditions d'oppression des peuples et sur l'articulation de leurs griefs et de leurs revendications.

Article A9

Tout intellectuel africain a le devoir de promouvoir l'éducation, l'alphabétisation et la compréhension des conditions de vie des classes populaires afin qu'elles puissent mieux mener leurs luttes et gagner leur vie dans la dignité.

CHAPITRE A2 : LES INTELLECTUELS DANS LA PRODUCTION ET LA REPRODUCTION DES HÉGÉMONIES

Section I : Rôle des intellectuels dans la production et la reproduction des hégémonies

Article A10

Il incombe à tout intellectuel africain de s'abstenir de participer à la production, à la reproduction et à la promotion des hégémonies étatiques et des discours sociaux préjudiciables.

Article A11

African intellectuals will endeavour to distance themselves from right and far-right ideologies propagated by some Western academics, social media and civil society organisations in the narrow interest of the financial oligarchy.

Article A12

African intellectuals should purposefully contest the misogynist ideologies increasingly propagated by some manosphere groups in the West, which undermine equality, freedom, humanity and progressive feminist movements. African intellectuals have a responsibility to expose the true nature of such ideologies lest they capture the imagination of younger generations.

Section Two: Responsibility in Understanding Geopolitical Upheavals

Article A13

- (a) Every African intellectual community and every African intellectual has a responsibility to study and understand the conditions and causes of major geopolitical upheavals and their impact on the African continent. Every African intellectual has the social obligation to make their society aware of the deep meaning of such upheavals and how to address them.
- (b) It is incumbent on all African intellectuals to take seriously the burning issues surrounding the questions of war and peace, and xenophobic and genocidal tendencies, that are engulfing the world at present, and to enlighten the public of the same at every opportunity.

Article A11

Les intellectuels africains s'efforceront de prendre leurs distances avec les idéologies de droite et d'extrême droite propagées par certains universitaires occidentaux, par les médias sociaux et par les organisations de la société civile dans l'intérêt étroit de l'oligarchie financière.

Article A12

Les intellectuels africains devraient délibérément contester les idéologies misogynes de plus en plus propagées par certains groupes de la manosphère en Occident, qui sapent l'égalité, la liberté, l'humanité et les mouvements féministes progressistes. Les intellectuels africains ont la responsabilité d'exposer la véritable nature de ces idéologies, de peur qu'elles ne captent l'imagination des jeunes générations.

Section II : La responsabilité dans la compréhension des bouleversements géopolitiques

Article A13

- (a) Chaque communauté intellectuelle africaine et chaque intellectuel africain a la responsabilité d'étudier et de comprendre les conditions et les causes des principaux bouleversements géopolitiques et leur impact sur le continent africain. Chaque intellectuel africain a l'obligation sociale de sensibiliser sa société à la signification profonde de ces bouleversements et à la manière dont ils peuvent être abordés.
- (b) Il incombe à tous les intellectuels africains de prendre au sérieux les questions brûlantes liées à la guerre et à la paix, ainsi que les tendances xénophobes et génocidaires qui secouent actuellement le monde, et de sensibiliser le public à ce sujet à chaque occasion qui se présente.

CHAPTER A3: RECLAIMING KNOWLEDGE AS A COMMONS AND PROTECTING THE PUBLIC SPHERE

Section One: Knowledge as Commons

Article A14

It is incumbent on the African intellectual community to recognise that knowledge is a common good and not a commodity to be privatised as private property.

Article A15

Every African intellectual has the responsibility to resist the commoditisation and privatisation of knowledge and participate in the struggle to reclaim knowledge as a commons.

Article A16

It is the responsibility of African intellectuals to research and expose the multifarious ways and mechanisms by which multinationals appropriate the African biosphere and Indigenous knowledge on medicines, methods of cultivation and the sustainable regeneration of nature in ways that do not harm the environment.

Article A17

African intellectuals must study closely and expose the unscientific propaganda of multinationals on clean energy, carbon offsets, genetically modified seeds, artificial and synthetic pesticides and such other products under the guise of increasing productivity and making the continent self-sufficient in food.

Article A18

Every African intellectual has the responsibility to initiate and participate in the struggle to reappropriate unrecognised, forgotten and marginalised knowledges as a common good.

CHAPITRE A3 : RÉCUPÉRATION DU SAVOIR EN TANT QUE BIEN COMMUN ET PROTECTION DE L'ESPACE PUBLIC

Section I : Le savoir en tant que bien commun

Article A14

Il incombe à la communauté intellectuelle africaine de reconnaître que le savoir est un bien commun et non une marchandise à privatiser comme une propriété privée.

Article A15

Chaque intellectuel africain a la responsabilité de résister à la marchandisation et à la privatisation du savoir et de participer à la lutte pour récupérer le savoir en tant que bien commun.

Article A16

Il incombe aux intellectuels africains de rechercher et d'exposer les multiples moyens et mécanismes par lesquels les multinationales s'approprient la biosphère africaine et le savoir indigène sur les médicaments, sur les méthodes de culture et sur la régénération durable de la nature sans nuire à l'environnement.

Article A17

Les intellectuels africains doivent étudier minutieusement et dénoncer la propagande non scientifique des multinationales sur les énergies propres, les compensations carbone, les semences génétiquement modifiées, les pesticides artificiels et synthétiques et autres produits similaires, présentés fallacieusement comme des moyens d'augmenter la productivité et de rendre le continent autosuffisant sur le plan alimentaire.

Article A18

Chaque intellectuel africain a la responsabilité d'amorcer et de soutenir la lutte pour la réappropriation des savoirs non reconnus, oubliés et marginalisés en tant que bien commun.

Section Two: Resisting the Constriction of the Public Sphere

Article A19

The African intellectual community must recognise that under the dictates of neoliberal precepts, African states and compradorial classes have increasingly constricted public space while handing over public assets and resources to multinational capital.

Article A20

It is the responsibility of all African intellectuals to participate fully in the struggle to resist the privatisation of public assets and vital national resources, and to re-establish—ideologically, culturally and practically—the central role that public goods and common resources play in the life, livelihoods and reproduction of African societies.

Article A21

African intellectuals must reclaim the university as one of the vital public spaces without which it cannot effectively and meaningfully play the role of a site of production of knowledge through research, debates, publications and training.

CHAPTER A4: AFRICAN KNOWLEDGES

Article A22

African intellectual communities must recognise that African knowledges, epistemologies and languages have been marginalised by Western-centric epistemologies and knowledge that dominate our educational systems exclusively. African intellectuals must critically engage with and challenge Western-centric intellectual models and theories.

Section II : Résister au rétrécissement de l'espace public

Article A19

La communauté intellectuelle africaine doit reconnaître que, sous la dictée des préceptes néolibéraux, les États africains et les classes compradores ont de plus en plus restreint l'espace public tout en cédant les biens et les ressources publics aux capitaux multinationaux.

Article A20

Il incombe à tous les intellectuels africains de participer pleinement à la lutte contre la privatisation des biens publics et des ressources nationales vitales, et de rétablir—idéologiquement, culturellement et pratiquement—le rôle primordial que les biens publics et les ressources communes jouent dans la vie, les moyens de subsistance et la reproduction des sociétés africaines.

Article A21

Les intellectuels africains doivent se réappropriier l'université comme l'un des espaces publics vitaux sans lesquels elle ne peut jouer efficacement et utilement le rôle de site de production de connaissances par la recherche, les débats, les publications et la formation.

CHAPITRE A4 : SAVOIRS AFRICAINS

Article A22

Les communautés intellectuelles africaines doivent reconnaître que le savoir, les épistémologies et les langues africaines ont été marginalisés par les épistémologies et les connaissances occidentales qui dominent exclusivement nos systèmes éducatifs. Les intellectuels africains doivent s'engager de manière critique et remettre en question les modèles intellectuels et les théories occidentalocentriques.

Article A23

It is incumbent upon African intellectuals to research, study, reclaim and critically develop African knowledges, epistemologies and languages. African intellectuals must endeavour to make widely spoken African languages the medium of instruction in institutions of education at all levels.

Article A24

African intellectuals must bring African knowledges and epistemologies in critical dialogue with other knowledge systems, and thus develop human knowledge without the discrimination and hierarchisation of knowledge systems by their place of origin, colour of their promoters or gender of their authors.

Article A25

To involve and benefit larger communities outside academic institutions, African intellectuals must ensure that the results of research and knowledge development are widely disseminated in simple and accessible language.

Article A26

African intellectuals must endeavour to write and disseminate knowledge through popular media beyond academic journals and magazines.

CHAPTER A5: DONOR DOMINATION**Article A27**

African intellectuals have an obligation to be alert to and challenge the interference of donors and other funders in research and the production of knowledge. Research funding with political strings and other conditionalities should not be accepted if it compromises the autonomy of research, intellectual integrity, political standpoints and sovereign decision-making of African people.

Article A23

Il incombe aux intellectuels africains de rechercher, d'étudier, de se réappropriier et de développer de manière critique les connaissances, les épistémologies et les langues africaines. Les intellectuels africains doivent s'efforcer de faire des langues africaines largement parlées le support de l'enseignement dans les établissements éducatifs à tous les niveaux.

Article A24

Les intellectuels africains doivent conduire les savoirs et les épistémologies à entrer en dialogue critique avec les autres systèmes de connaissances, afin de développer le savoir humain sans discrimination ni hiérarchisation des systèmes de connaissances en fonction de leur lieu d'origine, de la couleur de peau de leurs promoteurs ou du genre de leurs auteurs.

Article A25

Afin que des communautés plus larges en dehors des établissements universitaires s'y impliquent et en bénéficient, les intellectuels africains doivent veiller à ce que les résultats de la recherche et du développement des connaissances soient largement diffusés dans un langage simple et accessible.

Article A26

Les intellectuels africains doivent s'efforcer d'écrire et de diffuser des connaissances par le biais de médias populaires, au-delà des revues et magazines universitaires.

CHAPITRE A5 : DOMINATION DES BAILLEURS DE FONDS**Article A27**

Les intellectuels africains ont l'obligation d'être attentifs à l'ingérence des donateurs et autres bailleurs de fonds dans la recherche et la production de connaissances et de la contester. Le financement de la recherche assorti

Article A28

African intellectuals must collectively and severally seek autonomous local sources of funding and must explore the development of foundations and endowments so as to reduce dependence on donor funding from outside the continent.

Article A29

African intellectual communities and institutions of higher education and such other bodies must develop the capacity of their functionaries and administrators for negotiating grants and funding without compromising the principles enunciated in Article A27.

CHAPTER A6: RELATIONSHIP WITH OTHER INTELLECTUAL COMMUNITIES

Article A30

African academia must build linkages and reciprocal exchanges with intellectuals outside academia who are operating in various arenas, such as media, politics, arts and culture, and non-government and private sectors.

Article A31

Although intellectual freedom involves building relationships with intellectuals and intellectual communities and institutions outside one's country, this should in no way compromise the rights of the respective peoples in their struggle for freedom, social justice, self-determination and national liberation.

de conditions politiques et autres ne doit pas être accepté s'il compromet l'autonomie de la recherche, l'intégrité intellectuelle, les points de vue politiques et la prise de décision souveraine des Africains.

Article A28

Les intellectuels africains doivent rechercher collectivement et indépendamment des sources de financement locales autonomes et étudier la possibilité de créer des fondations et des fonds de dotation afin de réduire la dépendance à l'égard des bailleurs de fonds extérieurs au continent.

Article A29

Les communautés intellectuelles africaines, les établissements d'enseignement supérieur et les autres organismes doivent renforcer la capacité de leurs fonctionnaires et administrateurs à négocier des subventions et des financements sans compromettre les principes énoncés à l'Article A27.

CHAPITRE A6 : RELATIONS AVEC LES AUTRES COMMUNAUTÉS INTELLECTUELLES

Article A30

Les universités africaines doivent établir des liens et des échanges réciproques avec les intellectuels non universitaires opérant dans divers domaines, tels que les médias, la politique, les arts et la culture, le secteur non gouvernemental et le secteur privé.

Article A31

Bien que la liberté intellectuelle implique le développement de liens avec des intellectuels, des communautés intellectuelles et des institutions à l'extérieur de son propre pays, cela ne doit en aucun cas compromettre les droits des peuples concernés dans leur lutte pour la liberté, la justice sociale, l'autodétermination et la libération nationale.

CHAPTER A7: DISCRIMINATION AND OTHER KINDS OF PREJUDICE

Article A32

It is the responsibility of African intellectuals to combat gender discrimination, verbal, psychological and physical sexual assault and structural violence against women and girls.

Article A33

It is the responsibility of African intellectual communities and institutions to allow for diversity and the struggle against discrimination, oppression and criminalisation of persons with different sexual orientation.

Article A34

African intellectuals at all times must combat social discourses and ideologies that promote patriarchy, gender discrimination and gender-based hierarchisation of society.

Article A35

African intellectuals must intensify their awareness-building campaign against immigration policies in general, and visa rules in particular, that hamper the freedom of movement of Africans (including scientists and public intellectuals), obstruct student mobility, and undermine intra-African knowledge co-operation and exchanges.

CHAPTER A8: APPLICATION TO PRIVATE UNIVERSITIES AND OTHER INSTITUTIONS OF LIKE NATURE

Article A36

The provisions of the Kampala Declaration 1990 and Dar es Salaam Annex 2025 on freedoms and responsibilities apply equally to private universities, think tanks, research organisations, non-governmental organisations and institutions of like nature outside universities.

CHAPITRE A7 : DISCRIMINATION ET AUTRES TYPES DE PRÉJUGÉS

Article A32

Il incombe aux intellectuels africains de lutter contre la discrimination basée sur le sexe, les agressions sexuelles verbales, psychologiques et physiques et la violence structurelle à l'égard des femmes et des filles.

Article A33

Les communautés intellectuelles et les institutions africaines ont la responsabilité de permettre la diversité et la lutte contre la discrimination, l'oppression et la criminalisation des personnes ayant une orientation sexuelle différente.

Article A34

Les intellectuels africains doivent à tout moment combattre les discours sociaux et les idéologies qui promeuvent le patriarcat, la discrimination basée sur le sexe et la hiérarchisation de la société en fonction du sexe.

Article A35

Les intellectuels africains doivent intensifier leur campagne de sensibilisation contre les politiques d'immigration en général, et les règles en matière de visas en particulier, qui entravent la liberté de circulation des Africains (y compris les chercheurs et les intellectuels publics), freinent la mobilité étudiante et compromettent la coopération et les échanges de connaissances intra-africains.

CHAPITRE A8 : APPLICATION AUX UNIVERSITÉS PRIVÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS SIMILAIRES

Article A36

Les dispositions de la Déclaration de Kampala 1990 et de l'Annexe de Dar es-Salaam 2025 sur les libertés et les responsabilités s'appliquent également aux universités privées, aux groupes de réflexion, aux organismes de recherche, aux organisations non gouvernementales et aux institutions de même nature en dehors des universités.

Article A37

The provisions of the Kampala Declaration 1990 and Dar es Salaam Annex 2025 cover independent scholars and researchers equally.

CHAPTER A9: OBLIGATIONS OF INSTITUTIONS OF HIGHER EDUCATION AND LIKE INSTITUTIONS

Article A38

It is the obligation of institutions of higher education, both public and private, and other institutions of like nature, to observe the provisions of the Kampala Declaration 1990 and the Dar es Salaam Annex 2025.

Article A39

Institutions of higher education and other institutions of like nature will not implement disciplinary procedures or such other measures that constrict intellectual freedoms or impair in any way the exercise of the social responsibility of intellectuals and intellectual community.

Article A40

Institutions of higher education and other institutions of like nature will not cut the funding of academic programmes and activities if the primary purpose, explicit or implicit, of these cuts is to curtail the exercise of intellectual freedoms and social responsibility of intellectuals.

Article A41

Institutions of higher education and other institutions of like nature will not enact rules or procedures on recruitment, security of tenure, promotion and remuneration of intellectuals if the effect of these enactments is to curtail the exercise of intellectual freedoms and social responsibility of intellectuals.

Article A37

Les dispositions de la Déclaration de Kampala de 1990 et de l'Annexe de Dar es-Salaam de 2025 s'appliquent également aux universitaires et aux chercheurs indépendants.

CHAPITRE A9 : OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES ÉTABLISSEMENTS SIMILAIRES

Article A38

Les établissements d'enseignement supérieur, publics et privés, et les autres établissements de même nature ont l'obligation de respecter les dispositions de la Déclaration de Kampala de 1990 et de l'Annexe de Dar es-Salaam de 2025.

Article A39

Les établissements d'enseignement supérieur et autres établissements de même nature n'appliqueront pas de procédures disciplinaires ou d'autres mesures qui restreignent les libertés intellectuelles ou entravent de quelque manière que ce soit l'exercice de la responsabilité sociale des intellectuels et de la communauté intellectuelle.

Article A40

Les établissements d'enseignement supérieur et autres établissements de même nature ne réduiront pas le financement des programmes et activités universitaires si l'objectif principal, explicite ou implicite de ces réductions est de limiter l'exercice des libertés intellectuelles et de la responsabilité sociale des intellectuels.

Article A41

Les établissements d'enseignement supérieur et autres établissements de même nature n'adopteront pas de règles ou de procédures relatives au recrutement, à la sécurité de l'emploi, à la promotion et à la rémunération des intellectuels si ces dispositions ont pour effet de compromettre l'exercice des libertés intellectuelles et de la responsabilité sociale des intellectuels.